



EN DIRECT DE LA MSA

page 20

Construire un développement social de proximité. Qu'est-ce qu'une prestation extralégale ?

page 21

Manger et s'évader ! Pouvoir d'achat et aide juridique en ligne de mire.

page 22

+ que des aides, un droit. Euroforest 2023 : un public nombreux sur le stand de la MSA Bourgogne.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Prévenir le mal-être agricole

Le 28 avril dernier, plus de 250 élus et partenaires étaient présents à Beaune, autour de Dominique Bossong, président, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la MSA Bourgogne dont le thème principal était la prévention du mal-être agricole. Et comme l'année précédente, la possibilité était proposée aux délégués ne pouvant se déplacer, de suivre l'événement en distanciel.

Après l'accueil et les remerciements d'usage, le président a laissé la parole à Armelle Rutkowski, directrice générale, qui a présenté son rapport d'activité pour l'année 2022, l'illustrant en quelques chiffres :

- plus de 4 millions d'actes de liquidation de droits ;
 - 2,2 millions de visites sur notre site Internet ;
 - 1,4 million de connexions sur les espaces privés ;
 - 234.000 contacts de proximité (accueil physique, téléphonique ou mail) ;
 - 230.000 courriers reçus ;
 - 1 action par jour sur l'année dans les territoires ruraux ;
 - plus de 170.000 mails ou SMS adressés ;
 - 395.000 courriers adressés dont 1/3 par envoi électronique ;
 - 40.000 dépôts de document sur les espaces privés ;
 - plus d'1 milliard d'euros de prestations versées pour 476 M€ de cotisations et contributions légales émises, soit 9.500 euros par adhérent et pour l'année, ou sept Smic mensuel ;
 - 1.094.514 km parcourus, soit 27 fois le tour de la terre ou trois voyages entre la terre et la lune ;
- le tout réalisé par :
- 478 salariés ;
 - 700 délégués ;
 - et 40 administrateurs.

Ensuite, Jean-Paul Baudin, premier vice-président a fait un focus sur les efforts de communication réalisés par la MSA Bourgogne pour informer ses ressortissants des actualités impactant leur vie. Les présidents par alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), Mauricette Besançon et François Vaillant, ont répondu à l'interview de Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, évoquant le bilan 2022 et les perspectives d'actions sanitaires et sociales pour 2023 en direction des familles, des jeunes, des seniors, des actifs fragilisés et des territoires. Gaëlle Bertrand et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPS) ont choisi d'évoquer les différents dispositifs d'accompagnement proposés par la Santé sécurité au travail, qui ambitionnent non seulement de traiter le mal-être, mais également de promouvoir et préserver le bien-être au travail. René Fauchoux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a abordé les événements 2022 comme les nouveaux modules de formation des élus, la WepApp, le volet "contact" du



Parcours attentionné nouvel installé ou encore l'action commune Alimentation et les 30 actions mises en place dans la région de la MSA Bourgogne, la première caisse de France en nombre d'actions réalisées.

Dans son rapport moral, Dominique Bossong est revenu sur la nature exceptionnellement compliquée de l'année 2022, listant les prises en charge exceptionnelles de cotisations (près de 15 millions d'euros) dans le cadre des différentes crises et l'accompagnement social de la MSA Bourgogne. Il a ensuite réaffirmé la mobilisation de la MSA dans la lutte contre le mal-être agricole, évoquant le plan interministériel Mal-être et sa déclinaison en Bourgogne avec notamment la mise en place, dans chaque département, des comités plénier et technique et le développement du réseau Sentinelles. Invité d'honneur de cette assemblée générale, Olivier Damaisin, Coordinateur national du Plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole, a présenté en détails ce plan, les moyens mis en œuvre vers une approche coordonnée, territorialisée et individualisée pour accompagner les agriculteurs et salariés agricoles dans toutes les dimensions de leur vie –économique, social et de santé– en tenant compte des réalités qui sont les leurs. Il a ainsi abordé sept chantiers prioritaires : prévenir les actes suicidaires, faciliter l'accès aux droits, absorber les chocs sur le revenu, mieux reconnaître les maladies professionnelles, mieux prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de la vie au travail, concilier vie personnelle et familiale et vie professionnelle, mieux accompagner les transitions agricoles.

Enfin, les travaux de cette assemblée générale se sont conclus par l'intervention de Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de la Draaf BFC, venue confirmer l'engagement des préfets et des services de l'État dans la mise en œuvre de la feuille de route du plan "Mal-être" en agriculture, mettant en exergue la bonne collaboration qui existe entre les services de l'État et ceux de la MSA dans un contexte de crise. Évoquant le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles, elle a également abordé les grands défis de l'agriculture à venir : renouvellement des générations, souveraineté alimentaire, changement climatique... qui nécessitent là aussi, la coordination de tous les acteurs du monde agricole et des services de l'État.



ÉDITO



Notre assemblée générale a eu lieu, le 28 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, premier vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir, d'y accueillir Olivier Damaisin, Coordinateur national du Plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole. Devant un parterre d'élus et de partenaires présents à l'invitation, il est revenu sur la nécessité

de ce plan faisant suite à un constat évident : de nombreuses actions sont mises en place par une multitude d'acteurs sur les territoires, mais sans réelle coordination, ni diagnostic national des actions déployées. La mise en place de gouvernances nationale et départementale vient structurer l'implication de chacun autour de sept grands chantiers prioritaires au service des populations agricoles fragiles.

À la MSA, nous œuvrons depuis longtemps pour une approche globale de la situation des exploitants en difficulté. Ce plan suit les mêmes principes de coordination de moyens humains, financiers et nous sommes, avec d'autres partenaires, un maillon indispensable de ce nouveau dispositif. Et nous pouvons nous réjouir de constater que ce dernier ne s'adresse désormais plus seulement aux non-salariés agricoles, mais concerne également les salariés. Élus et salariés de la MSA sont mobilisés au quotidien pour mener à bien les mesures de ce plan.

En parallèle et au-delà de sa mission de service public, la MSA met en œuvre une action sanitaire et sociale qui propose des prestations en complément de la protection sociale légale. Ces prestations dites extralégales sont nombreuses, à destination de tous les ressortissants agricoles et des territoires. Nous avons souhaité en faire le thème central de ce dossier, afin de les présenter, d'en expliquer les conditions d'accès, le but et pour qui. Le panel est large et répond à de multiples besoins identifiés auprès des familles, des jeunes, des seniors, des actifs agricoles fragilisés ou bien encore des territoires. C'est aussi l'occasion de faire un zoom particulier sur trois nouvelles prestations proposées : l'aide au conseil juridique, le Pass Évasion Jeunes, l'aide aux frais de restauration scolaire et d'évoquer une spécificité MSA Bourgogne : l'aide exceptionnelle au pouvoir d'achat, versée en début d'année à plus de 4.000 ressortissants agricoles, d'un montant de 150 €. Cette aide prendra la forme d'une carte bancaire prépayée lors du second semestre 2023 pour plus de facilité d'utilisation. Avec cette initiative, la MSA Bourgogne montre, une fois encore, son engagement auprès des plus fragiles.

Si le mois de juin a fait la part belle à de fortes températures, espérons qu'il ne s'agisse pas là des prémices d'un été caniculaire et que la météo se montrera enfin clémente !

Je vous souhaite un bel été.

■ Dominique Bossong

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



L'essentiel & plus encore



Construire un développement social de proximité

Alain Lagneau, directeur de la Solidarité, de la Proximité et des Territoires à la MSA Bourgogne, repositionne la politique d'action sociale de l'organisme et ses moyens d'intervention.

Alain Lagneau le rappelle : la mission de service public de la MSA, c'est avant tout d'assurer la protection sociale de l'ensemble des publics agricoles, notamment dans les domaines de la santé, de la famille, ou de la retraite. Cela s'inscrit dans un cadre législatif précis. Néanmoins, ce dernier peut ne pas suffire et la force des MSA, c'est de pouvoir développer des actions complémentaires, adaptées à leur contexte social et géographique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les prestations extralégales, comme une capacité à corriger les "trous dans la raquette". Le modèle de fonctionnement des MSA, avec des élus de terrain, se révèle un outil précieux dans ces cas de figure. « L'Action sanitaire et sociale (ASS), souligne Alain Lagneau, est un domaine où le niveau politique est important puisque le plan ASS est défini par les élus de la MSA, et notamment, par son conseil d'administration, de manière pluriannuel. Nous sommes actuellement sur le plan qui couvre la période 2021-2025 ». Trois axes structurent ce plan :

- **Intervenir en faveur des actifs agricoles en situation de fragilité. Les interventions sont de trois types** : accompagner les exploitants agricoles en difficultés socio-économiques, favoriser le maintien dans l'emploi des salariés et des exploitants confrontés à une problématique de santé, prévenir les risques psychosociaux. Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne accompagnent les personnes de manière individuelle et montent aussi des actions collectives (groupes de parole, ateliers Avenir en soi, Coup de pouce connexion pour les gens en difficultés sur le numérique, Bien gérer sa ferme...). Avec les organisations professionnelles agricoles, les Conseils départementaux, les Directions départementales des territoires (DDT), la MSA intervient sur le déploiement du programme de prévention du mal-être. Des volontaires sont actuellement formés pour devenir sentinelles afin de constituer des réseaux de veille dans le but de mieux repérer les personnes en difficultés.

- **Familles, jeunes et territoires** : « en 2022, poursuit Alain Lagneau, nous avons lancé le dispositif Grandir en milieu rural. Nous avons contractualisé avec une trentaine de communautés de communes. Nous les soutenons par des aides à



Actions en direction des personnes âgées, mais aussi des jeunes, des publics ruraux socialement fragilisés... La MSA déploie une action sanitaire et sociale de grande ampleur qu'elle complète de manière pertinente par des initiatives plus locales et qui prennent en compte les réalités de territoires.

l'investissement et des actions en direction de ce public. Il y a aussi toute la panoplie des aides financières individuelles ».

- **Seniors** : il existe une offre de services pour mieux vivre à domicile (aide ménagère, aide à l'adaptation de l'habitat, portage de repas...) mais aussi des ateliers collectifs dans le cadre de la prévention du Bien vieillir (sur la mémoire, le sommeil, la nutrition, l'équilibre). « Nous intervenons aussi sur le soutien et le répit en faveur des aidants avec le parcours santé des aidants et le relayage à domicile. Nous soutenons toutes les initiatives d'habitat inclusif ou d'hébergement collectif en faveur des personnes âgées non dépendantes, en milieu rural ». À travers tout cela, c'est la construction d'un développement social de proximité qui se dessine. « Nous voulons être la protection sociale du premier kilomètre en milieu rural », confirme le directeur-adjoint. Les besoins des populations concernées sont pris en compte et des réponses sont bâties en fonction de ces besoins, par les élus, les administrateurs –en particulier, le Comité d'ASS– et les équipes du service ASS, composées, pour l'essentiel, des travailleurs sociaux. La dimension partenariale est essentielle. La MSA œuvre ainsi avec d'autres organismes de sécurité sociale, des Conseils départementaux, des organisations professionnelles agricoles, des collectivités... ■

Le levier des appels à projets

Dans cette logique d'élaboration d'un développement social de proximité, la MSA Bourgogne dispose aussi du levier des appels à projets lancés annuellement. Ils apportent à des acteurs territoriaux un soutien financier de la MSA, pour permettre, par exemple, l'émergence de nouvelles structures, l'extension ou la rénovation de dispositifs existants, le lancement de nouveaux projets. C'est dans ce cadre que sont alloués des financements, en réponse à un cahier des charges qui respecte les priorités de la MSA en matière d'action sociale. On peut citer MSA Solidaire, grand appel à projets qui s'adresse à toutes les structures d'animation de la vie sociale locale (centre sociaux, foyers ruraux, associations...) capables de proposer des actions ou des projets en matière de solidarité de proximité. Autre exemple : l'appel à projets Jeunes qui vise à faire émerger des actions proposées par les jeunes sur les territoires ruraux. Certains de ces appels à projets sont lancés dans le cadre d'un partenariat. Ainsi, par le biais du Groupement d'action sociale des caisses de retraite dont la MSA est membre, est proposé chaque année un appel à projet Prévention sociale, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. La MSA participe également aux Appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par les conférences des financeurs pour prévenir la perte d'autonomie.



Qu'est-ce qu'une prestation extralégale ?

Les interventions en matière d'action sociale à la MSA Bourgogne se réalisent selon trois modes : l'accompagnement des travailleurs sociaux, le soutien aux structures ou porteurs de projets en milieu rural et l'attribution d'aides financières individuelles autrement appelées prestations extralégales. Comme leur nom l'indique, ces prestations viennent en complément d'aides légales prévues par l'État. L'ensemble de ces prestations est regroupé dans un règlement intérieur. Le fond, le contenu de ces prestations sont définis par le conseil d'administration de la MSA Bourgogne, qui détermine sa politique d'action sociale.

En parallèle des interventions de ses travailleurs sociaux, le service administratif de l'action sociale gère les aspects budgétaires mais aussi les prestations extralégales d'action sociale. Ces prestations touchent trois types de public.

Familles, jeunes et territoires

Sous conditions de ressources d'un quotient familial plafonné à 1.000 € par mois, il existe différents types d'aides aux familles, aux jeunes et aux territoires. « Les plus sollicitées sont l'aide aux vacances, l'aide à la poursuite d'études ou encore celle relative aux jeunes actifs », précise Fabienne Petiot, responsable du pôle administratif ASS.

« Pour les vacances en famille nous proposons le service des chèques vacances, bien connu de nos adhérents. Les conditions de ressources sont prises en compte et une participation financière plus ou moins importante de la famille est demandée en fonction du quotient familial de cette dernière ».

Salariés et exploitants en situation de fragilité

Ce sont des personnes qui ont des problématiques de santé pouvant avoir des incidences sur le maintien dans l'emploi ou la vie personnelle. « L'aide au remplacement des exploitants agricoles est une participation au remplacement pour cause de maladie, décès ou accident du travail, mais aussi pour les enfants hospitalisés. Elle s'adresse également aux futurs pères lorsqu'il y a hospitalisation de la mère en prénatal. La MSA peut financer le remplacement du père qui se rendrait auprès de la mère hospitalisée avant l'accouchement, en participant à hauteur de 40 € pas jour, dans la limite de 15 jours ». L'affilié doit être adhérent au service de remplacement et doit faire appel à lui, en tout premier lieu. S'il a recours à une embauche directe, il doit pouvoir fournir une attestation du service de remplacement de non-disponibilité d'un remplaçant. C'est une aide qui vise à promouvoir le service de remplacement, qui peut être sollicitée ensuite pour d'autres motifs. Dans le domaine des actifs fragilisés, il y a les secours. La MSA peut, notamment, attribuer des aides financières. Il y a d'abord l'aide directe en lien avec la santé, comme des soins dentaires onéreux avec un important reste à charge. « Il s'agit d'une demande directe puisque la personne constitue un dossier et l'envoie directement à la MSA », indique Fabienne Petiot. Il existe aussi des aides financières en lien avec la situation de fragilité de la personne. « Il s'agit



dans ce cas d'un accompagnement par un travailleur social. Si la personne tombe malade ou se retrouve au chômage, son dossier de prestation est bloqué, il y a donc une incidence financière qui grève son budget. La demande d'aide peut être présentée par un travailleur social de la MSA ou un travailleur social du Département ».

Les seniors

Pour ce qui est des seniors, depuis toujours la MSA s'engage à favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible. Elle participe principalement au financement des heures ménagères et à l'amélioration de l'habitat. « Une des prestations extralégales sans doute peu connue consiste à financer une part de l'abonnement à la téléassistance. Il s'agit d'un bracelet ou d'un médaillon que l'on peut activer en cas de chute, par exemple, ou d'incapacité à appeler les secours. Cet outil connecté lance à lui seul une alerte qui fait intervenir les secours en identifiant le porteur du bracelet. Nous proposons également des aides pour le portage de repas », précise Fabienne Petiot.

« Chaque année, nous travaillons avec le Conseil d'administration à l'évaluation de l'utilisation des aides extralégales, à la pertinence d'en proposer de nouvelles en fonction des besoins détectés », rajoute cette dernière.

Toutes les prestations extralégales sont disponibles dans le règlement intérieur de la MSA, sur le site bourgogne.msa.fr « Prendre le temps de consulter ce règlement c'est s'assurer de pouvoir demander toutes les éventuelles aides auxquelles on a droit », conclut Fabienne Petiot. ■

Manger et s'évader !

Ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes ruraux et soutenir les familles dans une nécessité aussi essentielle que celle du repas à l'école : voici deux axes couverts par les prestations extralégales de la MSA Bourgogne, détaillées par François Vaillant, co-président du Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale.

Les enfants et les adolescents de familles agricoles, et plus largement, qui vivent en milieu rural, sont l'objet de beaucoup d'attention de la part des services de la MSA Bourgogne, sur deux axes en particulier : la question vitale de l'alimentation, et la possibilité d'élargir ses horizons, un aspect particulièrement important pour des personnes en "construction". Là aussi, la MSA démontre sa capacité à élaborer des réponses sociales qui correspondent aux attentes des territoires qui sont les siens. Depuis plusieurs années, de nombreuses prestations extralégales ont prouvé leur utilité. Elles ne cessent d'évoluer au fil du temps. Deux nouvelles prestations sont proposées à compter de 2023. Il s'agit du Pass Évasion Jeunes et de l'aide aux frais de restauration scolaire. François Vaillant, co-président du Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale (CPASS) de la MSA Bourgogne en décrit les fonctionnements : « ces prestations s'inscrivent dans un ensemble plus vaste "Jeunes-Familles". Dans le travail interne et permanent que nous menons, au sein du Comité paritaire ASS, entre élus et salariés de la MSA Bourgogne, on se rend compte qu'il y a parfois des manques, des aspects qui ne sont pas pris en charge. Notre réflexion nous permet, dans certains cas, de faire émerger des réponses plus spécifiques aptes à apporter une solution à ces situations plus compliquées. Nous disposons aujourd'hui de près de 30 prestations extralégales, ce qui en dit long sur notre capacité à imaginer et trouver des réponses les plus adaptées possibles ! Et nous en expérimentons d'autres, très innovantes, qui deviendront peut-être concrètes, autour de la mobilité ou de la fracture numérique... Avoir des élus de terrain qui traitent les dossiers "à la main" permet aussi cette agilité de la MSA ».

Une aide qui complète

Concernant la prestation d'aide aux frais de restauration scolaire, au sein du comité ASS on s'est rendu compte qu'il y avait des enfants qui n'avaient pas la possibilité d'aller manger à la cantine en raison des difficultés économiques de leurs familles. « Face à la récurrence de demandes de paiements de factures de cantine, poursuit François Vaillant, nous avons décidé la création d'une prestation spécifique dans ce domaine, pour les familles ayant les plus faibles revenus. La prestation apporte un complément, qui ne permet pas forcément de tout régler, mais qui constitue néanmoins une aide véritable. C'est indispensable parce que nous constatons vraiment des carences dans ce domaine. En parallèle nous avons fait évoluer le plafond du quotient familial pour en bénéficier. En effet, les difficultés touchent logiquement les gens qui ont les plus bas revenus, mais ceux qui ont des revenus un peu supérieurs ne sont pas non plus épargnés. Il n'est pas rare d'avoir des familles avec les deux parents qui travaillent, qui ont trois enfants, et qui ont, au final des revenus individuels très faibles ».

Besoin d'évasion

En abordant le Pass Évasion Jeunes, il faut avoir à l'esprit que le terme "Évasion" est choisi à dessein : le but c'est vraiment d'apporter à certains jeunes la possibilité de vivre des moments, en dehors du cadre strict de leur famille, et de bénéficier d'une véritable ouverture sur l'extérieur. « Cela peut se traduire par la fréquentation d'une bibliothèque, ou la participation à un club d'informatique, mais il s'agit aussi de voyages ou de colonies de



L'aide aux frais de restauration scolaire est un vrai soutien apporté à certaines familles au sein desquelles avoir un travail pour chacun des parents ne signifie pas être à l'abri des problèmes économiques.

vacances, en partenariat avec des organismes agréés. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide forfaitaire pouvant aller jusqu'à 150 euros par enfant. On doit aussi avoir un quotient familial de 1.000 euros. Il faut noter que ce quotient est supérieur à ce que prévoient, par exemple, les allocations familiales. Ce dispositif nouveau doit permettre aux jeunes d'avoir des projets et de pouvoir les réaliser ».

Pouvoir d'achat et aide juridique en ligne de mire

En parallèle d'une nouvelle prestation extralégale "Aide au conseil juridique", la MSA Bourgogne se préoccupe également du pouvoir d'achat de ses adhérents. Mauricette Besançon, co-présidente du Comité paritaire de l'action sanitaire et sociale, présente ces deux modes d'accompagnement.

Le pouvoir d'achat, c'est LA préoccupation d'une grande majorité de la population, avec la hausse de l'inflation constatée un peu partout en Europe depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien. Il était donc logique que la MSA Bourgogne, et en particulier son Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale (CPASS), se préoccupe de la question. En parallèle des prestations extralégales développées par l'organisme de sécurité sociale des agriculteurs, le champ d'action de la préservation du pouvoir d'achat va connaître une nouveauté. En début d'année 2023, une aide de 150 euros a été versée de manière classique, par virement aux personnes bénéficiaires qui ont été préalablement identifiées. D'ici la fin de l'année, une carte prépayée sera proposée comme moyen d'utilisation de l'aide exceptionnelle au pouvoir d'achat. Cette future carte prépayée a pu bénéficier, pour sa conception, d'un partenariat entre la MSA le Crédit Agricole.

"Coup de pouce inflation"

Mauricette Besançon, co-présidente du Comité paritaire ASS de la MSA Bourgogne, revient sur l'origine du projet : « à la fin de l'année 2022, nous avons décidé d'attribuer une aide exceptionnelle, le "Coup de pouce inflation", dans le cadre de la lutte contre l'inflation. En progressant dans nos réflexions, nous nous sommes dit que sous la forme d'une carte prépayée, cela pourrait être très pratique. Nous voulions que cette aide puisse véritablement constituer un soutien pour le quotidien et non pas contribuer

à combler un découvert bancaire. La carte prépayée est un porte-monnaie, nominatif. Il sera possible de cadrer son utilisation, par exemple, tous les jours de la semaine, entre 6 heures et minuit. Le cadrage pourra aussi porter sur les types d'achats nécessaires : carburant, recharge électrique, actes de dépannage ou de réparation d'un véhicule, utilisation des transports en commun, les dépenses alimentaires, le bricolage, le taxi. Cette carte prépayée sera une réalité concrète à la fin de l'année 2023. Concernant l'aide versée en début d'année, 4.387 foyers en ont bénéficié. On a voulu toucher les familles qui, malgré des revenus modestes, échappent à tous les minima sociaux, avec un quotient familial compris entre 901 et 1.500 euros ».

Conseil juridique face à des situations complexes

Autre grande nouveauté pour 2023 dans le champ des prestations extralégales : un accompagnement dans le conseil juridique. « Cette prestation, poursuit Mauricette Besançon, a été mise en place au début de cette année. Elle résulte d'un constat : au fil de notre travail d'élu de la MSA, dans les commissions pour l'attribution de secours, nous nous trouvons parfois face à des situations relativement complexes. Pour aider les personnes à se sortir de ces situations, les travailleurs sociaux de la MSA avaient besoin de s'appuyer sur du conseil juridique. Si le travailleur social estime que c'est nécessaire, il peut désormais faire une demande d'aide.



L'initiative "Coup de pouce inflation" lancée au début de l'année 2023 par la MSA Bourgogne est un ballon d'oxygène pour les ménages confrontés à la hausse du coût de la vie. A la fin de l'année, il sera possible d'utiliser cette prestation avec une carte prépayée.

Celle-ci est d'un montant de 300 euros et elle n'est pas liée à des conditions de ressources. C'est très utile pour trouver des leviers qui permettent à la personne de s'extirper de situations vraiment très complexes et difficiles ».



+ que des aides, un droit

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Des aides existent.

La Prime d'activité

Il est vrai que les premiers salaires sont souvent loin d'être mirobolants. Un coup de pouce peut être alors appréciable. Si les revenus sont faibles, la MSA peut verser chaque mois un complément : la prime d'activité. Elle s'adresse à tous : salariés, exploitants agricoles, étudiants salariés ou apprentis dès 18 ans.

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Si l'assuré a travaillé deux ans au cours des trois dernières années, il peut avoir droit au RSA. Le RSA n'est pas qu'une aide financière, il permet également aux jeunes sans emploi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenus et conseillés dans la construction de leur projet professionnel et dans leurs démarches.

L'Allocation personnalisée au logement (APL)

Un coup de pouce pour payer son loyer ? Seul, en couple ou en colocation et quelle que soit sa situation professionnelle, le jeune qui quitte le domicile de ses parents, peut bénéficier de l'APL pour réduire le montant de son loyer. Elle est versée chaque mois au bailleur ou directement sur le compte bancaire du demandeur.

La Complémentaire santé solidaire (CSS)

Les besoins de santé peuvent entraîner des dépenses supplémentaires,



parfois imprévues. En cas de revenus peu élevés, il est possible de bénéficier de la CSS. Grâce à cette aide, et sur présentation de la carte vitale, il n'y a plus d'avance de frais chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi pour la plupart des lunettes et prothèses dentaires. Ces frais sont pris en charge par la MSA et la CSS. En fonction des ressources, la CSS est gratuite ou payante à hauteur de 8 € par mois.

Rendez-vous sur :

- mesdroitssociaux.gouv.fr pour visualiser et comprendre ses droits, effectuer des simulations et réaliser ses démarches en ligne.
- bourgogne.msa.fr > particulier > vous guidez dans vos démarches pour tout savoir sur ces aides. ■

// EUROFOREST 2023

Un public nombreux sur le stand de la MSA Bourgogne

La MSA Bourgogne, partenaire de la première heure, était présente, pour la 8^e édition d'Euroforest, le salon forêt-bois en pleine nature qui s'est tenu du 22 au 24 juin derniers dans la forêt de Chaumont à Saint-Bonnet-de-Joux en Saône-et-Loire. L'occasion pour l'équipe Santé Sécurité au Travail de la MSA de présenter son offre de services en matière de prévention santé.

L'effervescence et la convivialité étaient mise sur le stand MSA. Conseillers en prévention, médecins du travail et infirmières de la MSA Bourgogne, épaulés par leurs collègues de Franche-Comté ont accueilli de nombreux visiteurs venus chercher des informations ou tout simplement poussés par la curiosité. Sur chacun des trois jours, cinq jeux concours sur le thème de la prévention ont trouvé leur public, avec remise de prix aux meilleurs. Nos collègues de MSA Services, conseillers en protection sociale et animateurs de la vie institutionnelle sont venus, à tour de rôle, à la rencontre des visiteurs, pour présenter leur métier et répondre aux questions éventuelles. À proximité du stand, les démonstrations se sont enchaînées, animées par les conseillers en prévention, en partenariat avec la C3A Alsace et des homologues préventeurs allemands. Une conférence, organisée par la MSA, sur les chenilles processionnaires du

chêne a eu lieu le jeudi 22, apportant aux professionnels, les connaissances nécessaires pour se protéger de leurs effets sur la santé au travail...

Trois jours intenses d'animations, de démonstrations et de conseils sur le stand MSA avec aux commandes, une équipe SST en ébullition, malgré un temps humide, le premier jour. Et « cerise sur le gâteau », Pascal Cormery, président national MSA était présent pour la première fois sur le stand aux côtés d'Armelle Rutkowski, directrice générale MSA Bourgogne. ■



La ceinture, votre meilleur bouclier

Profitant d'Euroforest, la SST a rappelé aux professionnels, l'importance de la ceinture de sécurité. En effet, l'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement. Combiner structure de protection et ceinture de sécurité, c'est s'assurer une protection optimale. Plus d'infos sur ssa.msa.fr

// EN BREF

Face aux tentatives de fraude, restons vigilants

Les tentatives d'escroqueries par téléphone, email ou SMS se multiplient pour vous inciter à communiquer vos informations personnelles. Parfois difficiles à repérer, elles nécessitent une grande prudence de votre part. Retrouvez quelques conseils utiles pour limiter les risques sur bourgogne.msa.fr > Protection des données.

Ma couverture santé à Europe

Gratuite, individuelle et valable deux ans, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe. Faites votre demande en ligne via Mon espace privé ou depuis l'application mobile Ma MSA & moi. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'ARS vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration en ligne via Mon espace privé. N'attendez pas le dernier moment ! Cette allocation sera versée à partir de mi-août 2023.

Vous recrutez des saisonniers étrangers ?

Des procédures et des formalités sont à suivre et différent selon la situation et leur nationalité. Consultez nos fiches d'information pour tout savoir sur les démarches sur bourgogne.msa.fr > Employeur > Embauche et déclarations.

Gare aux tiques !

Bois, forêts, prairies aux herbes hautes, autant d'endroits où les tiques aiment à se cacher... et vous piquer ! La piqûre d'une tique peut transmettre la maladie de Lyme et provoquer de graves complications. Adoptez les bons gestes de prévention. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

La MSA Bourgogne vous accueille autrement

Afin d'améliorer la qualité de service, votre MSA (Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers) vous accueille, à compter du 3 juillet 2023 :

- sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
- exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.